



**JOURNÉE PROFESSIONNELLE
DU MARDI 5 OCTOBRE 2010**

**EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE
DES EPCI :**

*L'exemple de la dissolution
de la Communauté de Communes
de La Confluence
et l'adhésion des communes à la
communauté d'agglomération
Tour(s)plus*

LA CONFLUENCE : FICHE D'IDENTITÉ

Création : 1^{er} décembre 2000

Siège : Mairie de Ballan-Miré

Fiscalité : Taxe Professionnelle Unique

Communes membres : 5

- BALLAN MIRE 7 172 habitants**
- BERTHENAY 674 habitants**
- DRUYE 738 habitants**
- SAVONNIERES 2 604 habitants**
- VILLANDRY 928 habitants**

Population totale : 12 116 habitants (1999)

13 415 habitants (2009)



LA CONFLUENCE : FICHE D'IDENTITÉ

Compétences :

- ∅ Développement économique
- ∅ Aménagement de l'espace communautaire
- ∅ Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- ∅ Collecte et traitement des déchets
- ∅ Actions en faveur des jeunes
- ∅ Construction, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs, de loisirs
- ∅ Développement et soutien à la vie culturelle et sportive
- ∅ Gens du voyage
- ∅ Construction et gestion de la gendarmerie

Administration : Gestion par les services de la Ville de Ballan-Miré - Personnel



LE CONTEXTE

- ⌘ La dimension politique
- ⌘ Les questionnements : EPCI de rattachement fiscalité, patrimoine,, devenir des compétences et des services, aspects financiers, personnel...
- ⌘ Le positionnement du Préfet



LA METHODE ET LA CHRONOLOGIE

Un prestataire extérieur pour évaluer et accompagner le processus

Une démarche qui répond à une double exigence :

- Une expertise juridique et financière
- Une garantie d'objectivité pour toute les communes.

Une étude sur l'analyse des conséquences de la dissolution de la Communauté de Communes et des hypothèses de rattachement offertes à chaque commune membre.

Cette analyse devant permettre :

- De trancher la problématique des transferts d'actif et de passif aux différents membres de la Communauté de Communes dissoute ;
- D'analyser la possibilité de créer un SIVOM pour lui confier certaines activités relevant des « solidarités de proximité » et déterminer les modalités de financement de ce syndicat ;
- De conseiller les différentes communes pour leur permettre de choisir, le cas échéant, le rattachement intercommunal le plus adaptée à leur situation.

L'étude présentée au conseil communautaire le 16 février 2009 a permis de mesurer :

1) Les conséquences de la dissolution sur l'actif et le passif de la Communauté de Communes, sur ses contrats, sur ses personnels, sur la fiscalité, sur les EPCI dont elle est membre et enfin sur la dette de la Communauté de Communes.

↳ **La détermination d'une clef de répartition de l'actif et du passif.**

2) Les conséquences de la dissolution de la Communauté de Communes pour chaque Commune membre,

↳ **Avec la mise en avant du principe de « l'instant de raison » : une attribution de compensation de taxe professionnelle, versée sur une base n-1, soit 2009.**

- 3) **L'analyse des différentes hypothèses de rattachement envisageables et leurs conséquences pour les Communes. Ont notamment été envisagées les perspectives de rattachement à Tour(s)plus, et aux communautés de communes du Pays d'Azay le Rideau et du Val de l'Indre pour les communes qui pouvaient l'envisager selon le principe de la continuité territoriale.**
- 4) **La possibilité de créer un SIVOM pour gérer certaines compétences non reprises et, le cas échéant, une partie du patrimoine de la Communauté de Communes.**
- 5) **Enfin, le déroulé des différentes procédures : dissolution ou retrait, unanimité ou majorité qualifiée, pouvoir du Préfet (discrétionnaire ou compétence liée)...**



La chronologie :

- ☉ **16 février 2010 - Présentation de l'étude Kern**

- ☉ **16 mars 2009 le bureau communautaire de la Confluence élargi aux conseillers titulaires adopte les conclusions suivantes :**
 - 1 – Le bureau prend acte du souhait de la commune de Ballan-Miré de rejoindre la communauté d'agglomération Tour(s)plus.**

 - 2 – Il constate que ce retrait implique en pratique la dissolution de la communauté de communes.**

 - 3 – Le bureau, à l'unanimité des membres présents représentant les cinq communes, accepte le principe de cette dissolution. Les maires s'engagent à présenter une délibération avant le 15 mai demandant ou consentant à la dissolution de la Confluence.**

.../...



- 4 – Les communes de Ballan Miré, Savonnières et Berthenay, ont exprimé dans ce cadre le souhait d'être accueillies dans Tour(s)plus. Les communes de Druye et Villandry indiqueront leur choix dans les meilleurs délais.**
- 5 – Le bureau a convenu de créer un groupe de travail associant l'ensemble des conseillers communautaires pour déterminer les principes de :**
- ⌘ **La répartition des actifs et du passif**
 - ⌘ **Le maintien et le financement des coopérations de proximité,**
 - ⌘ **L'opportunité de création d'un SIVOM.**



- ⌘ **Fin mai 2009**, les conseils municipaux des cinq communes approuvent la demande de dissolution de la Communauté, sollicitent leur adhésion à la Communauté d'agglomération de TOUR(S)PLUS et approuvent la clef de répartition du patrimoine tirée de la part contributive de chaque Commune membre, retenue par le rapport d'analyse juridique et financière.

- ⌘ **Début juin 2009**, les Maires de La Confluence sollicitent dans un courrier commun leur demande d'adhésion au président de la Communauté d'Agglomération.

- ⌘ **27 juin 2009**, les maires de La Confluence rencontrent les maires de Tour(s)plus pour présenter et argumenter leur demande.

- ⌘ **10 juillet 2009**, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'adhésion des cinq communes à la Communauté d'Agglomération.



- ⌘ **Septembre 2009** – Le Préfet prend acte par courrier du souhait de dissolution de la CC et de l'unanimité. Parallèlement il accepte le principe de la création d'un SIVOM.

- ⌘ **2 octobre 2009** - Une réunion proposée par le Préfet aux communes de La Confluence permet de finaliser la suite du processus de dissolution et de s'accorder sur le contenu du SIVOM.

- ⌘ **26 octobre 2009** - le conseil communautaire délibère pour approuver
 - la clef de répartition du patrimoine fondée sur la part contributive moyenne de chaque Commune,
 - l'inventaire des biens, leurs modalités d'évaluation et de réaffectation de la dette et leur répartition entre les communes membres ;
 - le transfert de la zone d'activité économique de Carrefour en Touraine à la Commune de BALLAN-MIRE ;
 - la répartition du résultat de la Communauté de Communes selon la clef retenue par les Communes membres ;
 - le transfert de l'ensemble du personnel à la Commune de BALLAN MIRE au 1^{er} janvier 2010.

☛ **Mi novembre 2009** par délibérations concordantes, les communes approuvent cette répartition du patrimoine et sollicitent la création du SIVOM (périmètre et statuts), procèdent à la désignation des membres et décident de la mise à disposition des biens vers le syndicat. Ce dernier est appelé SIGEC « Syndicat intercommunal de gestion de l'ex communauté. »

☛ **14 décembre 2009** - Le conseil communautaire prend les dernières délibérations relatives à la dissolution de la Confluence et du SMICTOM.

Ballan-Miré est désignée collectivité chef de file pour la liquidation des comptes de la communauté de communes.

21 décembre 2009 – Arrêté de dissolution de La Confluence

Arrêté d'extension du périmètre de modifications statutaires **Tour(s)plus et**

Arrêté de création du SIGEC



- ⌘ **31 décembre 2009 – 1^{er} janvier 2010 à 00 h - La Confluence et le SMICTOM sont dissouts, les cinq communes basculent dans la communauté d'agglomération, les actifs et passifs passent de La Confluence vers les communes pour repartir vers T+ ou le SIGEC, le personnel est transféré...**

- ⌘ **4 janvier 2010 – 1^{er} conseil syndical du SIGEC qui procède aux décisions permettant effectivement au syndicat de fonctionner : élection du bureau, délégations au Président et aux Vice-présidents, DOB et vote du budget, tableau des effectifs...**

- ⌘ **7 juin 2010, le conseil communautaire de La Confluence se réunit une ultime fois pour approuver le CA 2009.**

- ⌘ **Décembre 2010 – solde quasi-définitif des comptes suite à la dissolution : arrêt de la trésorerie, écritures d'ordre, répartition du résultat 2009...**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE TOUR(S)PLUS

- ☛ Avec l'intégration des cinq communes de La Confluence, l'agglomération est passée de 262 000 à 285 000 habitants.

- ☛ Le conseil communautaire a été porté de 35 à 47 membres :
 - 9 membres : Tours
 - 4 membres : Joué lès Tours
 - 3 membres : St Cyr sur Loire ; St Pierre des Corps ;
St Avertin ; Fondettes ; Chambray-lès-Tours ; La Riche
 - 2 membres : Ballan Miré ; Luynes ; Notre Dame d'Oé
Savonnières ; La Membrolle sur Choisille
 - 1 membre : Mettray ; St Etienne de Chigny ;
Villandry St Genouph ; Druye ; Berthenay



LE SIGEC

- ⌚ **Le Syndicat intercommunal de gestion de l'ex communauté (SIGEC) répond à plusieurs objectifs et autant d'avantages pour les communes :**
 - Permettre une mutualisation de la gestion de la dette ;
 - Permettre une mutualisation de la gestion des biens non repris par TOUR(S)PLUS ;
 - Permettre de gérer les coopérations de proximité ;

- ⌚ **Le Syndicat gère les coopérations de proximité dont le maintien a été souhaité par les communes : Ecole de musique, Centre de loisirs, Transports scolaires, Festival Les Musicales. Il assure la gestion du patrimoine mis à disposition par les communes au titre du développement de l'attractivité culturelle et touristique et porte la dette correspondant à ce patrimoine.**

- ⌚ **Le SIGEC est financé par une contribution des communes en deux parts selon les modalités suivantes :**
 - Pour les coopérations de proximité : une contribution selon la fréquentation par commune des services (CDL, école de musique et transports scolaires) et aux nombre d'habitant pour le festival des Musicales.
 - Pour la gestion du patrimoine et de la dette : une contribution calculée sur le critère des bases TP (50 %) et population (50 %)

IMPACT SUR LES EPCI LIÉS À LA CONFLUENCE

- ⌘ **Le SMICTOM de la Billette est composé de deux Communautés de Communes :**
 - o La Communauté de Communes de la Confluence ;
 - o La Communauté de Communes du Val de l'Indre.

La dissolution de la Communauté de Communes de la Confluence conduit au retrait par les Communes membres des compétences antérieurement transférées. Ce retrait implique une réduction du périmètre du SMICTOM.

Un EPCI ne pouvant comporter un seul membre, cette réduction de périmètre conduit à la dissolution du SMICTOM.

Cette dissolution emporte les mêmes conséquences que la Confluence : répartition des actifs et du passif,

Tour(s)plus s'est substitué à La Confluence et à ses communes membres dans leurs obligations compte tenu de sa compétence de collecte et traitement des déchets.

☛ **Le Syndicat mixte du Pays Indre et Cher est composé de :**

- o **La Communauté de Communes de la Confluence ;**
- o **La Communauté de Communes du Val de l'Indre ;**
- o **Le Conseil Général d'Indre et Loire ;**

La dissolution de la Communauté de Communes de La Confluence conduit à une réduction du périmètre du Syndicat.

Ce dernier continue, néanmoins, à exister mais ne sera plus composé que de deux membres, la Communauté de Communes du Val de l'Indre et le Conseil Général.

Dans ces conditions, le contrat de Pays n'est pas remis en cause sur le périmètre ainsi réduit du Syndicat de Pays.

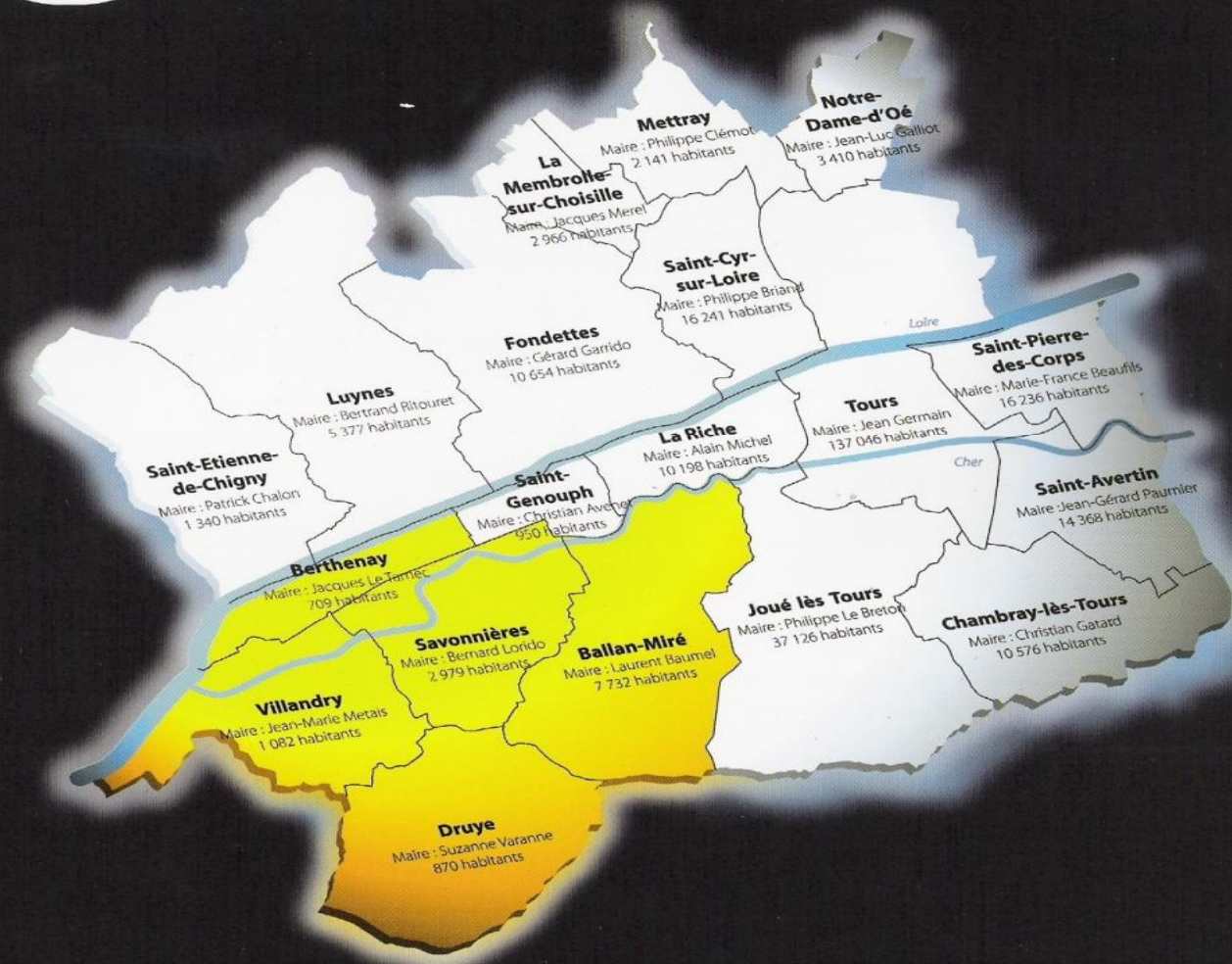
A l'occasion de la révision du contrat de Pays, intervenue en septembre 2009, les financements disponibles pour La Confluence ont été réorientés vers les communes. Les effets du contrat se poursuivent jusque sa date d'échéance.

IMPACT SUR LES INSTANCES LIÉES À TOUR(S)PLUS

- Le SITCAT
- Le SMAT
- L'agence d'urbanisme



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Tour(s)plus



 Communes ayant intégré Tour(s)plus le 01/01/2010